

S.S.T. : Sauveteur Secouriste du Travail

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.
(Article R4224-15 du Code du Travail)

Objectif



Être capable d'agir efficacement face à un accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.

Conditions de Formation



- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.
- Formation assurée par un formateur SST à jour de sa validité.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



Minimum de 4 personnes. Le nombre maximum de participant est fixée à 10 personnes

Durée



14h.

Validation



- Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un formateur SST certifié recyclé et agréé de la CARSAT.
- Avoir réalisé correctement les gestes de secours.
- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par IESC Formation sous couvert de la CARSAT compétente).

Prérequis



Aucun

Module 1 : Le Sauveteur-Secourisme du Travail

2h

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secourisme du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme. (protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.)

Module 2 : Rechercher les Risques Persistants pour Protéger

2h

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur.
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Connaître l'alerte à la population.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

Module 3 : De Protéger à Prévenir

2h

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Module 4 : Examiner la Victime et Faire Alerter

3h

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Module 5 : Faire Alerter à Informer

2h

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Module 6 : Secourir

3h

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Module 7 : Situations Inherentes aux Risques Spécifiques

- Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissés à l'initiative du médecin de travail.